

**Compte-Rendu**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**du 19 février 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 19 février, à 18h00, le Conseil municipal de la commune de Verlhac-Tescou étant réuni dans la salle de la mairie, après convocation légale de Michel REGAMBERT, Maire.

**Présents** : Jürg AEBI, Guy BRUT, Virginie CASTETS, Jérémie COSTES, Bertrand de MALEFETTE, Jean-Jacques DUCOS, Sabine EMPTAZ, Sébastien IZARD, Perrine LASSERRE, Geoffrey MALY, Jean-Pierre PERIES, Magalie PEZOUS, Michel REGAMBERT, Cédric TALABOT.

**Absents ayant donné pouvoir** :

**Absents Excusés** : Philippe BERTRAND

1) **Désignation du secrétaire de séance**

Geoffrey MALY se propose pour être secrétaire de séance.

2) **Approbation du compte rendu de la séance du 20/01/2026**

Le compte-rendu de la séance du 22 janvier 2026 est approuvé.

3) **Point Financier**

Le fonds de roulement s'élève à ce jour à 497 936,85 €

Avant d'aborder la partie budgétaire, le maire indique, qu'il lui semble normal que le CFU soit voté par l'équipe municipale en place pour l'exercice 2025. Cependant, il ne pourra qu'être porté à la connaissance des membres de l'assemblée. Il ne peut pas être voté suite à une erreur technique du logiciel de visa électronique de la DGFIP. Cette erreur technique perdure depuis plus de quinze jours. Le maire précise qu'il aurait pu être visé avant les problèmes techniques, mais il y a une divergence entre les chiffres de la mairie et ceux du SGC de Caussade. La différence porte sur 0,39 € au chapitre 627. Le SGC de Caussade nous oblige de rédiger un mandat de 0,39€ pour des frais bancaires établi au nom d'une autre Commune.

Pour le budget primitif comme son nom l'indique, il ne s'agit que de prévisions qui peuvent être modifiées en cours d'année par des Décisions Modificatives (DM) ou plus en profondeur par le vote d'un Budget Supplémentaire (BS).

4) **Présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025**

**A) BUDGET PRINCIPAL**

Depuis l'exercice 2025, le CFU cumule le Compte Administratif et le Compte de Gestion pour l'exercice comptable.

Le Maire donne la parole à Jean-Jacques DUCOS pour présenter ce Compte Financier Unique qui remplace donc le compte administratif des années précédentes.

Dépenses de la section fonctionnement	Désignation	Montant en euros 2025	Pour mémoire dépenses 2024 en euros
	Charges à caractère général	133 650,16	124 451,35
	Charges de personnel	159 657,56	177 155,58
	Autres charges de gestion courante	45 930,58	44 840,40
	Charges financières	2 478,96	2 877,37
	Atténuation de produits	27 773,00	27 513,00
	Charges exceptionnelles et divers	0	0
	Dotations aux provisions	220,23	0
	Opérations d'ordre entre sections	161 360,56	0
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>		<b>531 071,05</b>	<b>376 837,70</b>
Recettes de la section fonctionnement	DESIGNATION	Montant en euros 2025	Pour mémoire Recettes 2024 en Euros
	Produits des services	58 292,92	37 965,70
	Impôts et taxes	248 371,50	255 707,10
	Dotations et participations	189 179,33	180 831,83
	Autres produits de gestion courante	46 730,90	58 647,62
	Produits exceptionnels	161 418,56	382,50
	Produits financiers	1,01	1,16
	Atténuation de charges	7376,06	7 394,65
	Opérations d'ordre	0	0
	Reprise provisions semi-budgétaire	0	98,74
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>		<b>711 370,28</b>	<b>541 029,30</b>

Excédent fonctionnement en 2025 : 180 299,23 euros

Excédent fonctionnement 2024 reporté : 347 182,27 euros

**Excédent global de fonctionnement au 31/12/2025 : 527 481,50 euros**

DEPENSES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2025	Pour mémoire dépenses 2024
	Rembours. Capital emprunts	19 485,91	18 636,31
	Immobilisations incorporelles	0	29 728,00
	Immobilisations corporelles	146 043,17	282 909,48
	Avance sur budget Annexe	219 007,00	
	Immobilisations en cours	0	15 962,37
	Opérations d'ordre et opérations patrimoniales	8 000	0
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2025</b>		<b>392 536,08</b>	<b>347 236,16</b>

RECETTES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2025	<i>Pour mémoire recettes 2024</i>
	Remboursement TVA + TA	24 505,28	<i>109 242,77</i>
	Subventions Etat-Région-Département	42 026,00	<i>31 061,34</i>
	Cautions sur location	0	<i>360,00</i>
	Opérations d'ordre et opérations patrimoniales	169 360,56	<i>0</i>
	Immobilisations corporelles	113 950,26	
	Immobilisations en cours	7 896,00	
	Excédent de fonctionnem. capitalisé	124 496,05	<i>264 664,27</i>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025</b>		<b>482 234,15</b>	<i>406 018,38</i>

Excédent investissement en 2025 : 89 698,07 euros  
**Déficit exécution** investissement 2024 reporté : 99 496,04 euros  
**Déficit d'exécution** au 31/12/2025 : **9 797,98 Euros**

**Excédent comptable global au 31/12/2025 = 517 683,52 € contre 372 182,27 euros en 2024**

***Cependant, le compte financier unique 2025 doit faire apparaître des recettes et dépenses réellement engagées mais non exécutées à la section investissement.***

***Il s'agit des restes à réaliser (RAR) dont le montant s'élève au 31/12/2025 à :***

- **38 597,00 euros (TTC) au niveau des dépenses**
- **0,00 euros (TTC) au niveau des recettes**

**En conséquence, l'excédent du Compte Financier Unique 2025 est ramené à 479 086,52 euros pour affectation à la section fonctionnement au BP 2026.**

Ces résultats ont été établis conjointement avec Mme la responsable du Service de Gestion Comptable de Caussade.

## Résumé du Compte Financier Unique 2025

Recettes de fonctionnement 2025	711 370,28 €	
Dépenses de fonctionnement 2025	531 071,05 €	
<b>Excédent de fonct. exercice 2025</b>		<b>180 299,23 €</b>
Report Excédent Fonct. 2024		347 182,27 €
<b>Solde Global de fonct. au 31/12/2025</b>		<b>527 481,50 €</b>
Dépenses d'investissement 2025	392 536,08 €	
Recettes d'investissement 2025	482 234,15 €	
<b>Excédent d'investissement 2025</b>	<b>89 698,07 €</b>	
Report exécution d'investissement 2024	<b>99 496,05€</b>	
<b>Déficit global exécution invest. au 31/12/2025</b>		<b>9 797,98€</b>
<b>Excédent NET au 31/12/2025</b>		<b>517 683,52€</b>

### B) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Dépenses de la section fonctionnement	Désignation	Montant HT en euros 2025	Pour mémoire dépenses 2024 en euros
	Charges à caractère général	201 848,70	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>		<b>201 848,70</b>	
Recettes de la section fonctionnement	DESIGNATION	Montant en euros 2025	Pour mémoire Recettes 2024 En Euros
	Autres produits de gestion courante	0,17	
	Opérations d'ordre entre Section	201 848,70	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025</b>		<b>201 848,87</b>	<b>541 029,30</b>

Excédent fonctionnement en 2025 : 0,17 euros

**Excédent global de fonctionnement au 31/12/2025 : 0,17 euros**

DEPENSES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2025	Pour mémoire dépenses 2024
	Opérations d'ordre entre sections	201 848,70	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2025</b>		<b>201 848,70</b>	

RECETTES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2025	<i>Pour mémoire recettes 2024</i>
	Emprunt au Budget Principal	219 007,00	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2025</b>		<b>219 007,00</b>	

L'affectation du résultat du présent Compte Financier Unique fait l'objet d'une délibération particulière.

Afin que les membres de l'assemblée puissent délibérer, Michel Régambert, Maire, avant de se retirer, donne la Présidence à Mme Sabine EMPTAZ, première adjointe.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDENT** :

- De prendre acte de ces comptes tels que présentés.

### 5) Affectation du résultat de l'exercice 2025

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal,

- après avoir examiné le Compte Financier Unique 2025, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice pour le budget principal.
- Constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :
  - un excédent de fonctionnement de : **527 481,50 euros**

**DECIDE, à l'UNANIMITE**, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	180 299,23 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	347 182,27 €
	<b>527 481,50 €</b>
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (Déficit)</u>	- 9 797,98 €
<u>E Solde des restes à réaliser (Négatif)</u>	- 38 597,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>= D+E 48 394,98 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>= 527 481,50 €</b>

1) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	48 394,98 €
2) Report en fonctionnement R 002	479 086,52 €

Après avoir entendu les propositions du maire,  
Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDENT** :

- d'affecter la somme de 48 394,98 € au financement des opérations d'investissement (compte 1068)
- d'affecter le solde, soit 479 086,52 € en excédent d'exploitation (reporté compte 002)

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	0,17 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	0,00 €
	<b>0,17 €</b>
<b>C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	17 158,30 €
<u>E Solde des restes à réaliser (Négatif)</u>	0,00 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>= D+E 0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>= 0,17 €</b>
2) Affectation en réserves R 1068 en Investissement	000 €
2) Report en fonctionnement R 002	0,00 €

## 6) Vote du Budget Primitif 2026

### **A) BUDGET PRINCIPAL**

Le maire rappelle le projet d'aménagement d'un nouveau lotissement route de Montauban et dénommé « Pradels de Fourêts » pour lequel il y a obligation de créer un budget annexe. De ce fait, pour 2025 il convient de voter un budget principal et un budget annexe. La parole est à nouveau donnée à Jean-Jacques DUCOS pour la présentation de ces budgets primitifs 2026.

Chaque membre du Conseil municipal a déjà pu en prendre connaissance dans les documents de travail joints à la convocation pour cette réunion.

Evidemment, des précisions pourront être apportées au fur et à mesure des questions posées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **CONSIDERANT** :

- que les propositions du Maire font ressortir un budget primitif 2026 en équilibre au niveau de la section fonctionnement ainsi qu'au niveau de la section investissement.

**DECIDE, à l'unanimité :**

- de voter le budget primitif 2026 pour les montants ci- après,
- - 953 586,52 euros en dépenses de fonctionnement
  - 953 586,52 euros en recettes de fonctionnement
  
  - 568 994,98 euros en dépenses d'investissement (RAR N-1 + Vote)
  - 568 994,98 euros en recettes d'investissement

Le détail par chapitre est le suivant :

**Section de fonctionnement – DEPENSES**

Chapitre		Propositions 2026 En euros	<i>Pour mémoire EP 2025 en euros</i>
011	Charges à caractère général	192 777,52	159 860,00
012	Charges de personnel	204 000,00	191 874,00
014	Atténuation de produits	28 0009,00	27 519,00
65	Autres charges de gestion courante	49 200,00	53 410,00
66	Charges financières	2 000,00	2 900,00
67	Charges exceptionnelles et divers	1000, 00	1 000,00
68	Dotations provis. semi-budgétaire	0,00	1 000,00
023	Virement section investissement	476 600,00	387 799,27
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>953 586,52</b>	<b>825 462,27</b>

**Section de fonctionnement – RECETTES**

Chapitre		Propositions 2026 en euros	<i>Pour mémoire EP 2025 en euros</i>
70	Produits des services, domaine, divers	47 500,00	26 000,00
73	Impôts et taxes	229 000,00	234 010,00
74	Dotations et participations	160 000,00	164 570,00
75	Produits de gestion courante	38 000,00	52 000,00
78	Reprises amort. Dépréciations	0	500,00
013	Atténuation de charges	0	1 200,00
R002	Excédent antérieur reporté	479 086,52	347 182,27
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>953 586,52</b>	<b>825 462,27</b>

**Section d'investissement – DEPENSES**

Chapitre		Propositions 2026	<i>Pour mémoire EP 2025</i>
10	Rembours. Taxe Aménagement	6 600,00	0
16	Rembours. capital emprunt et cautions	20 750,00	20 100,00
20	Immobilisations incorporelles	0	0
21	Immobilisations corporelles	473 250,00	311 506,27
23	Immobilisations en cours	38 597,00	147 993,00
27	Autres immobilisations financière		100 000,00
001	Solde d'exécution négatif	9 797,98	99 496,05
	<b>TOTAL DES DEPENSES d'investissement</b>	<b>548 994,98</b>	<b>654 095,32</b>

## Section d'investissement – RECETTES

Chapitres		Propositions 2026 en Euros	Pour mémoire BP 2025 en Euros
R001	Solde exécution	0	0
10	Dotation fonds divers réserves	23 000,00	48 800.00
021	Virement de la section de fonctionnement	476 600,00	387 799.27
1068	Excédent de fonctionnement 2025 capitalisé	48 394.98	124 496.05
21	Immobilisations Corporelles	0	43 000.00
16	Emprunt et Cautions	1000.00	0
024	Produits de Cession	0	50 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0
<b>TOTAL DES RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>		<b>548 994.98</b>	<b>654 095.32</b>

### B) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT

Dépenses de la section fonctionnement	Désignation	Montant HT en euros 2026	Pour mémoire dépenses 2025 en euros
	Travaux	8 000,17	201 848.70
	Variation des en cours	201 848,70	
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026</b>		<b>209 848,87</b>	<b>201 848.87</b>
Recettes de la section fonctionnement	DESIGNATION	Montant en euros 2026	Pour mémoire Recettes 2025 en Euros
	Autres produits de gestion courante	0.17	
	Opérations d'ordre entre Section	209 848,70	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026</b>		<b>209 848,87</b>	<b>541 029.30</b>

DEPENSES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2026	Pour mémoire dépenses 2025
	Avance commune	9 158,30	
	Stock terrain en cours	111 111,00	
	Stock études en cours	7 820,00	
	Stock trav en cours	8 000,00	
<b>Total Dépenses Investissement</b>		<b>219 007,00</b>	
RECETTES de la section d'investissement	DESIGNATION	MONTANT en euros 2026	Pour mémoire recettes 2025
	Résultat Invest reporté	17 158,30	
	Stock de terrain en cours	111 111,00	
	Stock d'études en cours	7 820,00	
	Reprise stock initial terrains	82 917,70	

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026</b>	<b>219 007,00</b>	
---	-------------------	--

## 7) Révision du Plan de Financement pour La Restauration et l'Aménagement de l'Ancien Presbytère

Le maire rappelle qu'un plan de financement a été voté lors de la séance du 22 janvier. Suite à cette décision, les demandes de subventions ont été transmises aux différents partenaires financiers.

Pour la partie « ETAT » les services de la Préfecture nous demandent de scinder le programme en deux ; soit une première partie sur l'exercice 2026 et une deuxième partie sur l'exercice 2027. En conséquence le maire propose de revoir le plan de financement suivant le détail ci-dessous :

### TRANCHE 1

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Dépenses subventionnables (DS)	% sur DS	€	% sur total dépenses
TRAVAUX	580 500,00	ETAT	631 975,82	35,00%	221 191,54	35,00%
MAITRISE ŒUVRE	43 093,46	DEPARTEMENT	242 643,37	25,00%	60 660,84	9,60%
Bureau de contrôle	4 517,05	REGION : Logement (y compris bonifications valeur patrimoniale et matériaux biosourcés)			21 837,90	3,46%
Coordonnateur SPS	1 924,16					
Etude de sols	1 941,15	REGION : accessibilité	9 705,73	25,00%	2 426,43	0,38%
		<b>Sous-Total SUBVENTIONS</b>			<b>306 116,72</b>	<b>48,44%</b>
		<b>Part communale (fonds propres)</b>			<b>325 859,10</b>	<b>51,56%</b>
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>631 975,82</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>631 975,82</b>	<b>100,00%</b>

## TRANCHE 2

DEPENSES	€ HT	RECETTES	Dépenses subventionnables (DS)	% sur DS	€	% sur total dépenses
TRAVAUX	615 700,00	ETAT	670 297,18	35,00%	234 604,01	35,00%
MAITRISE ŒUVRE	45 706,54	DEPARTEMENT	257 356,63	25,00%	64 339,16	9,60%
Bureau de contrôle	4 790,95	REGION : Logement (y compris bonifications valeur patrimoniale et matériaux biosourcés)			23 162,10	3,46%
Coordonnateur SPS	2 040,84					
Etude de sols	2 058,85	REGION : accessibilité	10 294,57	25,00%	2 573,57	0,38%
		<b>Sous-Total SUBVENTIONS</b>			<b>324 678,83</b>	<b>48,44%</b>
		<b>Part communale (fonds propres)</b>			<b>345 618,35</b>	<b>51,56%</b>
<b>TOTAL DEPENSES HT</b>	<b>670 297,18</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>670 297,18</b>	<b>100,00%</b>

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDENT :

- d'approuver les modifications du plan de financement pour le projet d'aménagement de 7 logements dans l'ancien presbytère,
- de réaliser ces travaux sur 2 tranches distinctes soit la première sur l'exercice 2026 et la seconde sur l'exercice 2027,
- de retenir les chiffres des 2 tableaux ci-dessus pour chaque tranche,
- de charger le maire de mettre en application la présente décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **8) Commerce du village (Bar/Tabac – Epicerie) - actualité et devenir**

Comme chacun a pu le constater, le commerce du village est fermé depuis plusieurs jours. La gérante a indiqué avoir demandé la liquidation judiciaire. Les démarches doivent prendre plusieurs semaines.

A ce jour, l'épicerie et les activités annexes sont fermées ; de plus il n'y a pas de desserte de pain sur la commune. Ceci oblige donc les habitants à se déplacer. Cette situation handicape certains foyers.

Sabine EMPTAZ, Jérémie COSTES et Michel REGAMBERT ont reçu en mairie Mme GRAF qui a annoncé se mettre en liquidation judiciaire suivant les conseils de la CCI.

Le 13 février, les adjoints et les membres de la commission « épicerie » se sont au nouveau réunis avec une question essentielle : Que fait-on pour éviter une fermeture prolongée du commerce ? De plus, personne ne sait si Mme GRAF a entamé les démarches en vue de la liquidation judiciaire. Elle a pu être jointe par téléphone sans apporter pour autant de grandes précisions. Il a été toutefois convenu de l'ouverture du magasin le mardi 17 février de 9h à 12 h, pour tenter de liquider le stock.

Cependant, il semble fort utile de se rapprocher d'un homme de loi pour interpréter l'acte de Bail/Gérance qui lie la Commune et Mme GRAF.

Il est décidé de demander un rendez-vous au cabinet d'Avocats SPBS à Montauban. Jean-Jacques DUCOS et Magalie PEZOUS sont chargés de rencontrer l'avocat.

### **9) Organisation du bureau de vote pour le scrutin du 15 mars 2026**

Le bureau de vote ouvrira à 8 heures et sera clos à 18 heures.

Au cours de ce scrutin la plage horaire d'ouverture sera répartie en 5 tranches (suivant le détail ci-dessous) pour permettre aux scrutateurs d'avoir des moments libres.

- 8 H00 – 10 H00 = Magalie PEZOUS, Cédric TALABOT et Jérémie COSTES,
- 10 h 00 – 13 H 00= Bertrand de MALEFETTE, Jürg AEBI et Jean-Pierre PERIES,
- 13 h 00 – 15 h 00= Sébastien IZARD, Virginie CASTETS et Guy BRUT,
- 15 h 00 – 17 h 00= Jean-Jacques DUCOS, Geoffrey MALY et Perrine LASSERRE,
- 17 h 00 – 18 h 00= Sabine EMPTAZ, Philippe BERTRAND et Michel REGAMBERT.

## 10) Questions diverses

### Aménagement de logements dans l'ancien Presbytère :

#### a) Choix du bureau de contrôle

Le maire rappelle la décision prise par le conseil municipal pour solliciter Tarn-et-Garonne Conseil Collectivités (TGCC) pour l'accompagnement de l'opération mentionnée en objet.

En conséquence, TGCC a consulté des bureaux de contrôle technique pour les missions L LE SH HAND et ATTESTATION HAND. Les offres du bureau APAVE et du Bureau ALPES CONTROLES nous ont été transmises.

Les propositions sont les suivantes :

- 6 160,00 € H.T. pour l'APAVE pour 9,60 jours en temps prévisionnel d'intervention,
- 9 308,00 € H.T. pour ALPES CONTROLE pour une mission qui représente 15, 4 jours en base.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDENT** :

- de retenir la proposition la moins-disante soit le bureau de contrôle technique **APAVE IC MONTAUBAN** » pour un montant de 5 760,00 € H.T. auquel s'ajoutent 400,00 € H.T pour délivrance « Attestation Réglementaire Handicapés » après travaux, soit un montant total de 6160,00 € H.T. soit 7 392,00 € TTC.
- d'autoriser le maire à signer les 2 contrats correspondants à la présente décision.

#### b) Choix du Coordonnateur SPS

Le maire rappelle la décision prise par le conseil municipal de solliciter Tarn-et-Garonne Conseil Collectivité (TGCC) pour l'accompagnement de l'opération mentionnée en objet.

En conséquence, TGCC a consulté des cabinets de Coordonnateurs SPS. Les offres du bureau ALPES CONTROLES, du bureau APAVE IC Montauban et du cabinet Jean-François BATTUT nous ont été transmises après analyses.

Les propositions sont les suivantes :

- 1 650,00 € H.T. pour le cabinet Jean-François BATTUT avec possibilité de souscrire une option, pour 6 visites de chantier supplémentaires
- 3 965,00 € H.T. pour ALPES CONTROLE pour une mission SPS (Prix Forfaire Global).
- 3 400,00 HT. pour le Bureau APAVE IC Montauban.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDENT** :

- de retenir la proposition la moins-disante comme Coordonnateur SPS soit le cabinet Jean-François BATTUT » pour un montant de 1 650,00 € H.T. soit 1 980,00 € TTC.
- d'autoriser le maire à signer la proposition du Coordonnateur SPS Jean-François BATTUT.

## 11) Actualités – Informations

- a) Les fortes précipitations du mardi 10 février ont provoqué des éboulements au chemin rural du château. Il a été fait appel à LASSERRE TP pour détourner un fort ruissellement d'eau au-dessus de la maison de Roger DELRIEU. La route de La Vinouze a été barrée une nuit au niveau du pont du Tescounet.  
La tempête du jeudi 12 février a causé des dommages sur un angle de la toiture de l'église. Vu la hauteur, une entreprise spécialisée a été contactée. Elle n'est toujours pas venue et cela va devenir inquiétant.
- b) Le maire indique que certains élus ont peut-être été informés d'une insuffisance de chauffage dans les classes raccordées au réseau d'eau chaude. En effet la température relevée était autour de 14 degrés alors que la chaudière ne faisait pas mention de dysfonctionnement. Le chauffagiste appelé a fait une visite et constaté de nombreuses anomalies. Il pense en avoir résolu certaines, mais pour d'autres il faut l'accord du maire. En outre, il souhaiterait donner quelques informations sur sa vision pour le bon fonctionnement de cette installation.
- c) Magalie PEZOUS indique qu'elle a participé au conseil d'écoles du 2<sup>ème</sup> trimestre. Même s'il est difficile de connaître de façon précise l'effectif pour la prochaine rentrée scolaire ; il est à noter une baisse du nombre d'enfants en maternelle. Pour maintenir le même effectif à l'école de Verlhac-Tescou, il faudrait accueillir la totalité des C.P. Aujourd'hui, les CP sont répartis dans les 2 écoles soit Verlhac et Belmontet.
- d) Jean-Pierre PERIES signale des comportements totalement anormaux par des propriétaires de véhicules 4X4 dans les chemins ruraux de terre en cette période où les sols sont totalement détrempés. Il demande au Maire de faire respecter l'arrêté municipal. Le maire répond qu'il a déjà transmis un courrier à une personne dont il a pu relever l'immatriculation du véhicule et reconnu par des tierces personnes. Mais effectivement, l'action a ses limites. Il n'y pas de garde-champêtre ou de police municipale à Verlhac-Tescou.
- e) L'installation du nouveau conseil municipal aura lieu le samedi 21 mars 2026 à 10 Heures

La séance est levée à 23 heures

\* \* \* \* \*